

Titre : Toilettage pour animaux de compagnie

Code : 4243

Unités : 33

Durée : 495 heures

Secteur de formation : Agriculture et pêches (02)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

Année d'approbation : 2018

Centre de services scolaire mandaté : de Montréal

Centre de services scolaire participant : des Premières-Seigneuries

Fonction de travail : Toiletteuse, toiletteur pour animaux de compagnie

Objectifs du programme d'études : Former des personnes pour effectuer les soins d'hygiène et d'esthétique des animaux de compagnie, afin d'assurer le bien-être de l'animal et de répondre à ses besoins psychologiques et physiques ainsi qu'aux demandes de la clientèle.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
 - ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
 - ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
 - ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
 - ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
 - ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 243-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 243-022	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en milieu de travail	30
AEP 243-033	Établir des liens entre les caractéristiques anatomiques des animaux de compagnie et la pratique du toilettage	45
AEP 243-042	Communiquer en milieu de travail	30
AEP 243-054	Interpréter le comportement des animaux de compagnie	60
AEP 243-063	Prévenir les infections et la contamination	45
AEP 243-074	Effectuer des soins d'hygiène de base aux animaux de compagnie	60
AEP 243-083	Effectuer la tonte des animaux de compagnie	45
AEP 243-094	Effectuer une coupe de finition	60
AEP 243-101	Dispenser les premiers secours aux animaux de compagnie	15
AEP 243-111	Effectuer des opérations administratives	15
AEP 243-125	S'intégrer en milieu de travail	75

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Toilettage pour animaux de compagnie* n'ont pas permis d'identifier, pour le moment, de compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Documentation disponible sur demande

- | | | |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rapport de l'AST ou de l'AP | <input checked="" type="checkbox"/> Programme d'études | <input type="checkbox"/> Instrumentation RAC |
| <input checked="" type="checkbox"/> Projet de formation | <input type="checkbox"/> Guide d'organisation matérielle | |
| <input type="checkbox"/> Tableau d'harmonisation | <input type="checkbox"/> Cadre d'évaluation | |